

Communiqué de presse

L'OPCA Forco lance sa plate-forme Forco CoDis en partenariat avec Pôle emploi

***Ils s'engagent ensemble en Ile de France en faveur du « plan 30 000 » en
mobilisant 3 500 Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE)***

Paris, le 7 octobre 2013 – Le Forco vient de lancer sa plate-forme sectorielle de formation et de recrutement appelée Forco CoDis en Ile-de-France. Cet outil permet à l'OPCA du Commerce et de la Distribution d'être plus opérationnel sur le déploiement des POE, dans le cadre du plan gouvernemental « formations prioritaires pour l'emploi » et dans la continuité de sa mobilisation depuis la création du dispositif. L'OPCA Forco s'appuie sur cette plate-forme pour déployer sa programmation POE 2013. Le dispositif, soutenu par le FSE (Fonds social européen), a en effet pour objet de déployer une offre de services centralisée dédiée aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du Commerce et de la Distribution.

Forco CoDis propose, en partenariat avec Pôle emploi, une recherche sur les métiers du secteur qui recrutent, ainsi qu'un certain nombre de prestations telles que la confirmation du projet professionnel ou la mise en relation avec l'entreprise. Des ateliers de validation de projet professionnel destinés à identifier les compétences acquises et transférables aux métiers du Commerce et de la Distribution qui recrutent, sont également organisés.

L'OPCA va mobiliser l'ensemble de son réseau d'entreprises adhérentes clientes pour faciliter leur mise en relation avec les demandeurs d'emploi, notamment à travers à l'organisation de job dating. Son rôle est donc de permettre à ses entreprises de sécuriser leurs recrutements en intégrant une personne directement opérationnelle.

3 500 POE programmées en 2013 en Ile-de-France avec l'appui de Forco CoDis

C'est dans ce cadre que la Délégation Forco Paris-Ile-de-France, soutenue par le FSE et le FPSPP, engage plus de 10 M€ et prévoit la formation de 3 500 demandeurs d'emploi en mobilisant deux dispositifs phares : la POEI et la POEC.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la mobilisation emploi 2012, qui avait vu l'OPCA réaliser plus de 3 200 POEC en Ile de France en correspondance avec les projets de recrutement du secteur professionnel. Ces actions avaient notamment été mobilisées dans le cadre d'ouverture de nouvelles zones commerciales, magasins et aussi de plans d'action spécifiques liés aux secteurs en tension du commerce et de la distribution (métiers de bouche) et nouveaux emplois générés par les nouveaux modes de consommation (e-commerce, drives...).

Le plan d'action 2013 de l'OPCA Forco vise à renforcer l'action emploi territoriale et s'appuie sur :

- les projets de recrutements liés aux ouvertures de centres commerciaux franciliens, tels que Aéroville, près de Roissy, qui ouvrira le 16 octobre,
- l'évolution des métiers issus des études de l'Observatoire Prospectif du Commerce, notamment les conclusions récentes du CEP e-commerce publié en juin dernier,
- un diagnostic territorial partagé emplois/compétences en lien avec l'enquête BMO (Besoins de main d'œuvre) de Pôle emploi.

La plate-forme Forco CoDis vise un taux de sorties positives immédiat de 50 % et de 70% à 6 mois pour des contrats d'une durée minimale de 12 mois.

Deux tranches vont se succéder pour une réalisation globale qui s'étalera jusqu'à fin mars 2014.

Le Forco mobilise aussi la Banque régionale des offres de formation Kelios de Défi métiers (ex-Carif Ile-de-France). En effet, chaque session de formation Forco CoDis est enregistrée sur Kélios pour faciliter le sourcing des candidats.

En déployant cette première plate-forme sectorielle territoriale de formation et de recrutement, l'OPCA relaie les ambitions emploi de ses Branches professionnelles et des entreprises du Commerce et de la Distribution. En effet, elles représentent aujourd'hui le premier secteur d'intégration et d'emploi pour les jeunes, les DE faiblement qualifiés, mais aussi les travailleurs handicapés qui bénéficieront de sessions dédiées.

La plate-forme mobilisera différentes prestations, telles que la confirmation du projet professionnel, le renforcement des savoirs de base, l'immersion en entreprise et l'accompagnement renforcé dans l'emploi.

Par ailleurs, afin de sécuriser l'intégration des futurs salariés en entreprise, des mesures d'accompagnement spécifiques dans l'emploi seront également proposées avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France et de l'Agefiph.

Globalement, l'OPCA Commerce et distribution engagera nationalement plus de 15 M€ en 2013 pour des Préparations Opérationnelles à l'Emploi destinées à près de 7 000 bénéficiaires, dont 2 000 dans le cadre de POEI. Celles-ci font dorénavant l'objet d'un processus simplifié de mise en œuvre suite à l'accord de réciprocité, récemment convenu avec Pôle emploi.

Contact Forco : Sandrine Guédon, Responsable des relations presse : 01 55 37 41 42/ 06 86 66 75 84

A propos du Forco

Créé en 1994, le Forco est le partenaire emploi formation des branches du secteur du commerce et de la distribution. Le Forco est aujourd'hui le 3^{ème} OPCA de branche (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de France et compte 300 collaborateurs. Il assure un rôle essentiel dans l'étude et

l'optimisation de l'ensemble des projets de formation des salariés du Commerce et de la Distribution. L'OPCA Forco accompagne également ces adhérents clients dans la mise en place de dispositifs clés sécurisant les recrutements et favorisant l'insertion et la réinsertion professionnelle.

Répartis au sein de 10 délégations couvrant la France entière, plus de 100 conseillers de terrain accompagnent **46 800 entreprises**, dont 80% ont un effectif de moins de 10 salariés, et couvrent 1 050 000 salariés.

En 2012, le FORCO a collecté 314 millions d'euros de fonds auprès de ses adhérents clients pour former les salariés de ses **15 branches professionnelles** adhérentes :

- Le commerce à prédominance alimentaire,
- Les commerces de détail non alimentaires,
- Les grands magasins et les magasins populaires,
- L'horlogerie-bijouterie de détail,
- L'horlogerie de gros
- L'import-export,
- Les magasins de bricolage,
- Le négoce et services médico-techniques,
- L'optique-lunetterie,
- La photographie,
- Les entreprises du recyclage
- Le commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs,
- Les succursalistes de la chaussure,
- Les succursalistes de l'habillement,
- Les entreprises de vente à distance,

Pour en savoir plus sur le FORCO : www.forco.org